

Compte rendu réunion

Séance du 28 Août 2017



L'an deux mil dix-sept et le vingt-huit août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 22/08/2017*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 22/08/2017*

Présents : MM. GUILLAUME Alain - MORIN Daniel - ANDRE Philippe - LE MAINTEC Christophe – SAGUET Emmanuelle – CHEREL Nolwen – NOGUES Loïc – THOMÉ Valérie - OLLITRAULT Michelle – SHEWARD Sandra - LE CLEZIO Valérie – LE VERGE Stéphane- Ingrid GLOUX

Absents excusés : François COJEAN donne procuration à Christophe LE MAINTEC
Daniel PETIOT donne procuration à Valérie LE CLEZIO

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

1/ Rentrée scolaire et organisation des services

Suite à la suppression des TAPS et au retour à la semaine de 7 jours, une nouvelle organisation des services a été nécessaire.

✓ Les durées hebdomadaires de 3 agents titulaires ont été maintenues et des nouvelles missions leur ont été attribuées telles que entretien des locaux, petits travaux au sein du service technique.

✓ Pour le 4^{ème} agent titulaire et à sa demande, pas de remplacement des heures TAP par d'autres tâches d'entretien. Un dossier de saisine a été adressé au Comité Technique Départemental pour une diminution de la DHS de 20h à 13 h (durée de travail annualisée).

✓ Par ailleurs, il convient de solliciter le Comité Technique afin de supprimer du tableau des effectifs le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe avec une DHS de 16h, poste vacant et n'ayant jamais été comblé, puisque le choix des élus avait été de recruter sous forme de contrat à durée déterminée cet animateur TAP.

✓ Il conviendra de recruter un contractuel pour les heures de ménage de l'école soit 6h hebdomadaire

2/ Modification du tableau des effectifs.

En conséquence, et notamment, après avis du Comité Technique il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs pour:

- Non reconduction des contrats dédiés TAP et ménage
- Suppression poste adjoint technique 2eme classe durée hebdomadaire 16 h
- Une diminution de Durée Hebdomadaire de Service de 20h à 13h pour le poste d'adjoint technique 2eme classe

Par ailleurs, en vue du **recrutement en mairie** au poste d'adjoint administratif 2eme classe, il convient de saisir le Comité Technique Départemental pour supprimer le poste d'adjoint administratif 1ere classe, DHS 35h et créer un poste d'adjoint administratif 2eme classe, DHS 28 h.

- Promotion interne : création d'un poste d'attaché avec une DHS de 35h, et publicité à lancer pendant une durée de 5 semaines avant nomination stagiaire par détachement pour une durée de 6 mois. La suppression du poste actuel de rédacteur fera l'objet d'une délibération ultérieure.

VU la loi N°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (notamment ses articles 4 et 34).
- la délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2016 fixant la liste des emplois permanents de la commune.
- Considérant les avancements de grade
- Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 16/06/2017 (promotion interne)

Arrête le tableau des effectifs de la commune comme suit

EFFECTIF	CATEGORIE	GRADE	DHS
1	A	Attaché	35 H
1	B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35 H
1	C	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	35 H
1	C	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	17 H 50
2	C	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	35 H
2	C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35 H
1	C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	31 H
1	C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	20 H
1	C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	29 H
1	C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	16 H

Accord à l'unanimité, de l'assemblée délibérante.

3/ Projet NPP - Plan de Financement Prévisionnel

Dans deux bâtiments du centre bourg acquis pour l'un en 2005 et exploité jusqu'à présent comme bar et pour l'autre en 2008, resté à l'état de friche, la commune envisage de réaliser deux surfaces commerciales aux normes et un bureau pour cabinet professionnel en vue de relancer l'attractivité commerciale de la commune. Le bail du bar n'étant pas à son terme, il est rappelé qu'un accord a été passé avec la gérante de l'Excalibur et qu'une indemnité d'éviction lui sera octroyée afin qu'elle libère le site en temps utile pour la réalisation des travaux.

Un concours d'architecte est actuellement en cours et le conseil municipal choisira, assisté de l'ADAC, du CAUE et de Loudéac Communauté, entre 3 esquisses chiffrées en vue de réaliser le projet avec le cabinet retenu. La première phase des travaux (désamiantage, démolitions) démarrera avant la fin 2017.

Pour ce projet et sous cette condition, une subvention de 142 500 Euros vient de nous être accordée par l'Etat dans le cadre d'un dossier « Contrat de Ruralité » porté par LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le plan de financement du projet NPP présenté ci-dessous :

A / dépenses

Nature	Montant HT
1- Achat Bâtiments (2005-2008) 137 500,00 €
2- Etudes :	
➤ Géomètre / Diagnostics amiante, etc5 040,00 €
➤ Concours architecte9 000,00 €
➤ Honoraires architecte70 000,00 €
3 - Désamiantage20 000,00€ <i>(à préciser)</i>
4- Démolition	
➤ 01 Installation de chantier15 000,00 €
➤ 02 Démolition (hors désamiantage) 90 000,00 €
➤ 03 Terrassement +VRD30 000,00 €
TOTAL 135 000,00€
5- Travaux neufs	
➤ 01 Gros-Œuvre110 000,00 €
➤ 02 Charpente/Ossature bois / Bardage150 000,00 €
➤ 03 Couverture65 000,00 €
➤ 04 Menuiseries Extérieures/ Serrurerie42 000,00 €
➤ 05 Cloisons / Doublage/ Faux plafond33 000,00 €
➤ 06 Menuiseries Intérieures18 000,00 €
➤ 07 Revêtement de sol / Faïence22 000,00 €
➤ 08 Peinture / Revêtement muraux17 000,00 €
➤ 09 Plomberie Sanitaire / Chauffage75 000,00 €
➤ 10 Électricité (CF/cf)33 000,00 €
TOTAL HT des TRAVAUX NEUFS 565 000,00 €
MONTANT TOTAL HT (prévisionnel) <u>941 540,00€</u>

B/ Ressources

Ressources	Date d'obtention *	Montant (HT)	Taux (%)

Dotation à l'investissement public- 2017 Contrat de ruralité	Juin 2017	142 500 €	En cours
Etat (TDIL) – réserve parlementaire	(2018)	10 000 €	
Etat (DETR 2018)	(2018)	169 500 €	30% (travaux neufs)
Conseil départemental Contrat de territoire	Mars 2017	60 255 €	En cours
Autres financements publics (à préciser)			
Sous-total des aides publiques		382 255 €	
Part du demandeur	Fonds propres	200 000 €	
	emprunts	359 285 €	
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL		941 540 €	

Mme LE CLEZIO informe l'assemblée de la demande de Mr PETIOT d'aménager dans ces bâtiments un local pour accueillir une pharmacie.

Par 12 voix pour et 3 voix contre, l'assemblée approuve le plan de financement et autorise Mr Le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document relatifs aux demandes de subventions.

- ✓ Une **réunion publique** sera programmée fin septembre-début octobre pour présentation du projet à la population.
- ✓ La **présentation de l'esquisse** par chacun des 3 architectes retenus est programmée le mardi 19 septembre à 14h. Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à cette présentation.
- ✓ Une **réunion de Conseil Municipal** pour validation du choix de l'architecte aura lieu le 20 septembre.

4/ Devis et travaux sur bâtiments communaux

Eglise :

- Toilettes : plomberie devis JOSSELIN 2 224.01 € TTC
menuiserie devis LE GOFF 1 405 € TTC
- Consolidation escalier sacristie : devis LE GOFF 1 250 € TTC
- Mise aux normes électricité : devis SEGI2A : 21 064.66 € TTC

Réalisation à programmer rapidement, objectif : que les travaux soient finis avant la Toussaint.

Relais Rando : remplacement de la porte des WC, cassée par vandalisme 128 € TTC

5/ Voirie :

- Butte Ste Anne : le remplacement des canalisations eau potable est en cours de réalisation. Le plateau et la voirie seront faits à suivre

- Ensuite, la réfection de l'impasse des Faubourgs sera réalisée

- La Rue de Rohan se fera en novembre

Une réunion avec toutes les parties prenantes et l'entreprise Colas aura lieu ce jeudi à 11h. Un calendrier de réalisation des travaux sera demandé.

- Point à temps. : Mr NOGUES se charge de contacter l'entreprise pour faire le point

- Curage des fossés : a démarré route de St Connec.

Un busage est à prévoir (environ 12 m)

6/ Foncier, ventes et achats de terrains

- Remise à jour du cadastre dans le village de **Tréviel**. Après l'intervention du géomètre, les échanges de parcelles, entremêlées suite à la modification du tracé de la voie communale lors du remembrement de 1967, ont été actés sans difficultés par les différents propriétaires.
- **Parking du cimetière**. La famille LASSALLE avait demandé à la commune de régulariser la situation foncière de la parcelle lui appartenant, remblayée et occupée depuis de longues années par le parking du cimetière. Le bornage et le document d'arpentage ont été réalisés il y a quelques mois par le cabinet Nicolas. Après discussion avec la famille, un accord a été trouvé pour valoriser ce terrain de 628 m² à hauteur de 0,8 Euro par m².
- **Mr Ronan Le FERREC et Mme Vanessa MACAIRE** sollicitent la commune afin de pouvoir acquérir quelques mètres supplémentaires, en prolongement de leur propriété au lotissement de la Pommeraie. Cette demande ne génère pas de difficultés particulières pour la commune et rejoint celles de **Mr et Mme ROLLAND**, de **Mr et Mme CABOCO** et de **Mr et Mme KUTLU**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces demandes et mandate Mr le Maire en vue de réaliser les actes notariés.

7/ Questions diverses :

- Mr Le Maire informe l'assemblée avoir rencontré Mr ROUSSEAU, notaire à Guerlédan et St Caradec, ce dernier a confirmé son intérêt pour le local que pourrait lui réserver la commune dans le projet NPP afin d'y installer son étude annexe.
- Mr Le Maire en profite pour informer l'assemblée du départ de Me JEGOUX-PASSEZ, notaire de LOUDEAC, celle-ci ayant cédé son affaire.
- **Le panneau à l'attention des associations** pour communiquer sur leurs manifestations a été installé.

- le **panneau pour la publicité du lotissement les terrasses** a été installé à l'entrée du bourg au niveau de l'écopoint. Celui-ci a recouvert le panneau publicitaire des commerces de la commune. Des réclamations ayant été faites, Mr Le Maire propose de réinstaller le panneau annonçant les commerces en bordure de route sur le pré de l'étang (avant le panneau réservé affichage associations). Coût : 1900 € HT
Il est porté à réflexion des élus l'installation d'un second panneau commerces, penser à l'emplacement.
- **Demande de poste incendie** de la part de Mr JN OLLITRAULT, élevage du Roz :
Mr ANDRE Président du Syndicat AEP d'Hilvern précise que la défense incendie d'un élevage n'est pas à la charge de la commune ni du syndicat d'eau.
Par ailleurs, Mr ANDRE précise qu'une bouche incendie a été récemment installée dans ce secteur. Mr ANDRE se charge de prendre contact avec Mr OLLITRAULT.
- **Station épuration** : renouvellement du contrat relatif au suivi agronomique des boues de la station d'épuration communale (contrat échu le 04/07/2017). Coût de la prestation SAUR, service VALBE, 4 580 € TTC/an, budget assainissement.
Chaulage des parcelles si besoin : 569.25 € TTC pour 5 ha par an.
Accord à l'unanimité, l'assemblée autorise Mr Le Maire à signer le contrat.
- **USC :**
 - demande pour remplacement des crochets métalliques des filets des buts de foot, devis GO SPORT 224 € TTC
Accord à l'unanimité.
 - Prévoir l'arrosage du terrain de foot
 - Haie de sapins : celle-ci a été taillée mais cela ne change rien, les ballons restent toujours coincés.
L'entreprise COURTEL a présenté un devis pour abattre la haie. Demander accord de l'USC et si favorable voir pour une date d'intervention.
- **Taille et abattage :**
 - haie lotissement, 160 mètres (abattage, broyage et évacuation) 1 900 € HT
 - Arbre mort à Guerrieux : abattage 200 € HT
 - 2 peupliers Pré du Doué : 100 € HT
 - Broyage: 200 € HT
 - Enlèvement de bille de bois chemin rural avant propriété BIHOUEE : gratuit
- **Propriété Mr SENECHAL, rue Nationale** : Mr SENECHAL a adressé un courrier à Mr Le Maire disant que son mur de soubassement fissure. ENEDIS, propriétaire du poteau électrique situé sur le trottoir s'est déjà rendu sur place il y a plusieurs mois. Une réunion avec les services voirie du Département et de l'Etat ayant lieu jeudi matin, ce problème sera évoqué.
- **BSB**, remise des clefs des pavillons les terrasses de la chouette chevêche le 4 octobre 2017.